

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20170209_7 du 9 février 2017

Service de la Vie Associative

L'an deux mille dix sept, le neuf février , à 20 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 2 février 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Philippe LOCATELLI.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 35

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 0

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET - Jean-Philippe MOLINS

Objet : Subventions supérieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2017

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 31/01/2017

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller délégué expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Commune d'Oullins décide de maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et

propose d'attribuer les subventions ci-dessous.

Conformément à la loi, une convention d'objectifs sera signée avec chaque association selon le modèle joint en annexe.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2017 (article 6574)			
Nomenclature fonctionnelle		Association	Montant de la subvention versée
Fonction 3 - Culture	311 - Expression musicale, lyrique et Chorégraphique	ALAEO école de musique	59 000 €
		Ensemble Harmonique Oullinois (EHO)	48 000 €
		Music'85	50 000 €
	Sous-total fonction 3		157 000 €
Fonction 4 - Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	CASCOL Foot	26 000 €
		La Fraternelle	32 500 €
		Oullins Sainte Foy Basket	28 000 €
		Patronage Laïque Oullinois (PLO) - Fonctionnement	48 300 €
		PLO insertion par le sport	1 000 €
		PLO sport citoyen	1 000 €
		PLO contrat GRS	2 700 €
		PLO contrat natation synchronisée	2 000 €
	422 - Autres activités pour les jeunes	ACSO Fonctionnement Golf Moreaud Saulaie	155 200 €
		ACSO Coordination secteur jeunes	18 300 €
		ACSO VEJ	1 000 €
		ACSO Petite enfance	187 975 €
		ACSO Accueil collectif	9 780 €
		ACSO Navette du mercredi	6 000 €
		Ludothèque part contrat enfance	51 097 €
		Maison des jeunes et de la culture (MJC)	250 000 €
	Sous-total fonction 4		820 852 €
Fonction 5 - Interventions sociales et santé	520- Services communs	ICARE Chantiers ACI	35 900 €
	521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	PLO handicap	1 000 €
	Sous-total fonction 5		36 900 €
Fonction 6 – Famille	61 - Services en faveur des personnes âgées	Oullins Entraide	30 000 €

	63 - Aides à la famille	Ludothèque apports et atouts du jeu	3 100 €
		Ludothèque fonctionnement	3 900 €
	Sous-total fonction 6		37 000 €
Fonction 9 - Action économique	94 – Aides au commerce et aux services marchands	Oullins Centre-Ville Management Centre-Ville	32 900 €
		Oullins Centre-Ville – Animation	40 000 €
	Sous-total fonction 9		72 900 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			1 124 652 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Jean-Philippe MOLINS

Ne prenant pas part au vote :

Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON

Madame Joëlle SECHAUD et Monsieur Raphaël PERRICHON ne participent pas au vote en raison de leurs qualités de membres de l'Association des Centres Sociaux d'Oullins (ACSO).

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 1 124 652 € (un million cent vingt-quatre mille six cent cinquante-deux euros).

APPROUVE la convention d'objectifs annexée.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2017 au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le neuf février
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).